

Equipements sportifs

Base de Loisirs de la Forêt de Bouconne

La Base de Loisirs de la Forêt de Bouconne, située sur la Commune de Montaigut sur Save, est une structure publique, équipée pour les activités de plein air, accueille tout au long de l'année des scolaires, des clubs sportifs et des écoles de sport.

Les particuliers peuvent également profiter de la piscine d'été, des courts de tennis, du minigolf 18 pistes, des terrains de jeux de ballon (notamment le terrain en synthétique), de la plaine de jeux pour enfants, du centre régional de VTT, ou encore de l'espace course d'orientation. Sans oublier les chemins de randonnée en forêt !

Certains accès à ces équipements étant payants, l'adhésion de la Communauté de communes à cette structure permet aux habitants du territoire de bénéficier de tarifs préférentiels, sur présentation d'une carte « résident » d'une validité d'un an. Cette carte est délivrée en Mairie, à la Communauté de communes, à Office de Tourisme ou à l'accueil de la Base de loisirs de Bouconne sur présentation d'un justificatif de domicile et une pièce d'identité.

ACTIVITE	PRIX NORMAL	TARIF RESIDENT
Entrée piscine d'été	Adulte : 3 €	Adulte : 2,50 €
	Enfant : 2,50 €	Enfant : 2 €
Entrée mini golf	4 €	3,20 €
Location tennis	6,5 € / heure	5 € heure ou carte de 10 heures : 40 €
Chasse au trésor pour anniversaire (10 enfants minimum)	9€ /enfant	8,70€ enfant

Plus d'infos sur le site de la Base de loisirs de Bouconne : www.bouconne.fr [1]

Fonds de concours pour les travaux de réparation de la piscine de Grenade

Afin de permettre la réouverture de la piscine de Grenade, la Communauté de communes participe financièrement aux travaux de réparation de cet équipement sportif communal structurant pour le territoire par le versement d'un fonds de concours, pour un montant de 30 000€.

Piscine de Grenade : www.mairie-grenade.fr/actualites/piscine-municipale-saison-2017/ [2]

Liens:

[1] <http://www.bouconne.fr>

[2] <https://www.mairie-grenade.fr/actualites/piscine-municipale-saison-2017/>